



## CR officieux UNSA CVU du 29 mai 2013

### Informations du président

- le contrat de site sera signé le 4/06
- le Campus Lettres à Nancy est victime régulière de dégradations et d'affichages de propos tendancieux. Le président a porté plainte. En l'absence, pour l'instant, d'action de la police, le président va s'adresser à la Justice.
- courant juin plusieurs dossiers vont être traités, notamment celui du temps de travail (CA du 11/06) dont le principe de l'enregistrement du temps de travail. Le dialogue, avec les syndicats qui ont accepté de discuter a été constructif. Des nécessités de gestion financière rendent obligatoires une évaluation précise du temps de travail car ceci comporte des contreparties financières importantes qu'il faut être capable de prévoir.
- le compte financier 2012 est arrêté. Il montre un léger déficit : l'Université a limité les dégâts. Elle devrait être en mesure de redresser la situation assez rapidement.
- Aquacité s'est déroulée avec succès le week-end dernier et s'intègre maintenant dans les grandes manifestations de la vie étudiante.
- Le projet de colloque Vie Universitaire et Territoire qui a été discuté en CVU le 16/05 doit s'adapter au calendrier électoral des municipales. Une session « 0 » sera organisée en interne à l'UL en octobre. Le colloque sera organisé en tant que tel en mai-juin 2014.
- Une mission de l'IGAENR va visiter l'UL le 30/05 et se pencher plus particulièrement sur la santé étudiante. Il s'agit d'observer l'évolution après les décisions d'il y a quelques années de mise en place de nouveaux systèmes. Le Président déclare qu'il accepte volontiers de mettre l'UL en position « pilote » dès lors que les missions du ministère ne provoquent pas un important surcroît de travail pour les services.
- « Faites la fête 2013 » se déroulera le 24/10. Pour la première fois, les responsables administratifs seront également conviés à l'opération.
- les services du numériques doivent déployer pour la rentrée prochaine de nouveaux services, notamment, en complément d'expression libre des fonctionnalités de petites annonces, et d'aide au co-voiturage (étudiants). Le canal d'information sous forme de blog va être supprimé en tant que tel et intégré à l'ENT. Le souhait est de développer des outils collaboratifs pour partager les informations. En revanche certaines étapes de fusions de logiciels ne seront pas prêtes pour cette rentrée : il paraît dans certains cas plus pertinent d'attendre un peu pour ne pas créer de confusion.
- le 1er Ministre a écrit au préfet de Région pour qu'il y ait un contrat de région particulier pour la période 2013-2016. La mise en œuvre de ce projet se fait avec des délais beaucoup trop courts. Cette démarche est menée dans l'optique du redressement économique de la Région. L'Université va déposer un certain nombre de projets. Certains ne seront pas éligibles dans ce cadre mais seront repris dans le vrai Contrat de plan Etat-Région qui commencera en 2015.
- le Plan Campus se met en œuvre avec des aménagements prévus sur les bâtiments ENIM et UFR MIM. Le redéploiement de ces locaux permettra d'offrir des surfaces nouvelles à l'UFR SHA, d'installer un centre sur la santé (avec une antenne du planning familial), de la place disponible pour l'administration de la présidence, des locaux pour le personnel et d'autres pour l'international et des liens avec les partenaires socio-

économiques. Les travaux sont enclenchés et la prise en main des nouvelles surfaces devrait s'effectuer entre mi 2016 et mi, 2017.

- Proposition d'un bonus Engagement étudiant à intégrer dans les modalités de contrôles de connaissances 2013/2014.

La démarche a été initiée sur une enquête interne portant sur les pratiques des composantes : 17 d'entre elles ont répondu.

Le groupe de travail préconise la possibilité pour un jury d'accorder un maximum de 5% des points pour valider une année ou une part de cursus, ceci sur la base d'une demande formelle et annuelle de l'étudiant concerné, demande validée par une instance ad hoc présidée par le VP CVU. Les étudiants du CF ont été très actifs dans le débat.

Certains types d'engagement seulement sont considérés comme éligibles. L'engagement doit toujours se faire au titre d'étudiant. Il ne doit pas être pris en compte par ailleurs (éviter le cumul des « récompenses »). Par exemple il ne faut pas confondre certains engagements étudiants et des emplois étudiants. Il s'agit également de reconnaître un apport des étudiants à la collectivité, et non une simple prise de compétences parallèles.

Le président a reçu avec inquiétude les observations de certains conseillers qui ne voient pas d'intérêt à la reconnaissance de compétences autres que disciplinaire. Il pense que l'Université a pour mission de former notamment des citoyens. Il pense que la tâche du comité sera difficile et qu'il pourrait être utile d'élaborer des grilles de critères. Par exemple le service des sports dispose déjà d'une grille de critères pour estimer l'importance d'un engagement sportif.

Il est rappelé que le jury reste souverain. Mais c'est justement parce que le jury est souverain qu'il doit profiter de son à utiliser les points de jury ou un dispositif comme le bonus engagement étudiant lorsqu'il le juge pertinent.

Il est convenu de rajouter dans le texte proposé une mention de l'engagement sur la promotion de la santé (poursuivre un type de reconnaissance préexistant).

En parallèle au bonus engagement étudiant et aux UE libres, un système d'UE volontaires est à l'étude.

Il faudra rappeler qu'en dehors de tout système de reconnaissance à l'Université, les actions d'engagement sont importantes pour la vie après le diplôme.

Le texte proposé est approuvé avec quelques compléments de forme, à l'unanimité.

- FSDIE

Le VP Etudiant présente le travail de la dernière commission d'examen des demandes de subvention. Il y a eu 55 dossiers déposés correspondant à 81 projets, 8 demandes ont été reportées (complément de dossier nécessaire), 21 ont été refusés, 13 demandes réajustées (à la baisse). Il a été demandé au Président, qui l'a acceptée, une rallonge de 50 k€ pour le financement des initiatives étudiantes.

Les échanges sur ce bilan précisent certains points : il est souhaité que l'information présentée soit plus accessible, avec un développement des acronymes d'associations, une fiche de présentation de ces association, un répertoire des événements récurrents. Tout ceci devrait être mis en œuvre à terme.

La participation aux galas de certaines formations- qui n'intéressent qu'elles mêmes- correspond à un accompagnement en matière d'hygiène et sécurité et de lutte contre les addictions.



Les comptes-rendus demandés, et les moyens d'effectuer un retour (exposition de posters ou virtuelles sur les actions subventionnées) sont toujours d'actualité mais la régularisation des actions prend du temps.

Il est demandé s'il sera possible de réfléchir à une position politique du subventionnement. Soit, comme aujourd'hui, on subventionne pour les aider à fonctionner les actions de certaines associations soit, à terme, l'Université pourrait utiliser ces subventions pour promouvoir une politique par l'incitation. De même, en matière de présentation des actions subventionnées il pourrait être intéressant de regrouper les subventions distribuées à différents groupes participant à un même événement. De même il pourrait être intéressant d'éviter les comportements qui consistent à multiplier les co-financements en interne auprès de plusieurs structures (conseils, composantes, pôles...) : mieux vaut faire jouer la subsidiarité et verser en une seule fois au titre de l'établissement un financement global.

Il pourrait devenir possible, à l'horizon 2014 de disposer de moyens financiers pour, en parallèle au FSDIE, proposer des appels d'offres pour des actions concernant les personnels ou à la fois les personnels et les étudiants.

Dans l'optique de projets transversaux et d'animation des sites, la DVUC a pris contact avec les BU (direction de la documentation et de l'édition), lesquelles organisent souvent des expositions dans leurs locaux.

Le CVU examine la demande de l'Association sportive U qui porte sur 45 k€, ce qui représente une part importante des fonds FSDIE. Le représentant de l'ASUL présente le dossier devant le CVU.

Cette demande de subvention correspond au total de ce qui était demandé les années précédentes aux quatre universités d'origine. Elle représente en fait de multiples projets.

L'organisation du sport peut paraître complexe car elle recouvre trois structures : le SUAPS, qui est un service d'enseignement, le CRSU qui représente la Fédération du sport universitaire en région et qui organise les compétitions, et l'ASUL qui regroupe les participants. Le tissu de base de l'AS est constitué d'une vingtaine de bureaux des sports complètement gérés par les étudiants dans les composantes. C'est le niveau pertinent pour les compétitions académiques.

L'AS est dirigée par un comité directeur de 32 membres qui comporte à parité des enseignants et des étudiants.

L'AS UL compte 2413 licenciés au 17/05/2013, en augmentation sur l'année précédente, ce qui en fait l'un des plus gros clubs fédéraux en France. Cela représente 4,55% des étudiants de l'UL. C'est la 2ème association sportive selon le classement de la fédération (critères qualitatifs : pas seulement l'effectif). 24 équipes de sports collectifs participent aux compétitions de niveau national et 120 au niveau académique.

Dans le projet de budget de cette année, on compte 30 k€ d'équipement (renouvellement de tous les maillots de toutes les équipes). Les charges de l'AS, outre l'équipement portent essentiellement sur les déplacements des compétiteurs et sur la part des licences reversées à la Fédération. En ressources, outre la subvention demandée, on compte le montant des licences payées par les sportifs, une participation versée par le CRSU, et un peu de sponsoring.

L'AS dispose de fonds propres à hauteur de 45 k€ qui vont être utilisés cette année pour compléter le financement des charges 2013.

L'AS a de nombreux projets, parmi lesquels le développement des bureaux des sports en Moselle Est, le handisport, la recherche de partenaires financeurs...

Le VP CVU constate que l'activité sportive est un facteur d'attractivité de l'UL.

Un conseiller remarque que le constat est que le sport, à travers les projets étudiants comme par le financement de l'AS se trouve être un des axes majeurs de l'action soutenue par le FSDIE.



Une réflexion sera sans doute nécessaire pour valider ce type de politique a priori (ou la modifier) et pas seulement la constater a posteriori.

Le CVU approuve les propositions du comité technique FSDIE à l'unanimité moins une abstention.

#### Í Emplois étudiants.

Les emplois étudiants correspondent à différents types de services déterminés avec deux niveaux de rémunération.

Le bilan 2012-2013 pour l'UL donne un total de 722 emplois proposés, 1440 candidatures reçues et 593 étudiants finalement recrutés. Sur certaines fonctions, le recrutement n'a pas permis de remplir tous les emplois.

Si l'on examine les candidats boursiers et non boursiers, il y a plus de candidats non boursiers et le recrutement a retenu environ 42% de boursiers comme de non boursiers, ce qui fait que ces derniers sont plus nombreux parmi les étudiants retenus. Le VP CVU souhaite qu'à l'avenir le recrutement d'étudiants boursiers soit favorisé.

Concernant 2013-2014, l'emploi étudiant sera assuré dans les mêmes conditions jusqu'à fin 2013 qu'au cours de l'année universitaire précédente. En revanche, pour l'année budgétaire 2014, l'emploi étudiant sera organisé dans le cadre de Contrat d'objectifs et de moyens (COM) avec les collègius, charge à ses derniers de répartir les emplois entre les composantes. Il relève de la responsabilité des directeurs de composantes de gérer au mieux l'attribution de ces emplois et le management des emplois étudiants.

Le coût des emplois étudiants a représenté 469 k€ en 2012-2013.

#### Í Questions diverses :

Í Un conseiller suggère que le Conseil puisse accueillir et entendre à tour de rôle les directions qui s'impliquent dans la vie universitaire.

Í Un conseiller souhaite, pour l'examen de la subvention demandée par le GIHP, que le CVU bénéficie d'une information sur toutes les charges assumées par l'UL au titre du handicap.